

## CCN51 : appel à la mobilisation le 22 mars 2012

La CFDT santé sociaux appelle l'ensemble des personnels de la convention collective nationale des établissements privés, d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à buts non lucratifs du 31 octobre 1951 (CCN 51), **à se mobiliser au niveau national le 22 mars 2012.**

Un préavis de grève national à été déposé du mercredi 21 mars 2012 – 20 heures, jusqu'au vendredi 23 mars 2012 – 8 heures.

Cette action se situe dans le cadre de la dénonciation de la CCN 51 par la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP).

Cette mobilisation nationale sera accompagnée d'un **rassemblement devant la Maison de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor, Paris 5e, à l'occasion de l'Assemblée générale de la FEHAP le 22 mars 2012 de 8h30 à 16h00.**

La CFDT santé sociaux exige :

- Le retrait de la dénonciation de la CCN 51 par la FEHAP,
- Le maintien des garanties collectives pour tous les salariés de la CCN 51,
- La construction d'une convention collective pour la Branche Associative Sanitaire Sociale et Médico Sociale.



20 mars 2012  
n° 15

www.cfdt-sante-sociaux.fr



Associatif

## CCN51 : appel à la mobilisation le 22 mars 2012

La CFDT santé sociaux appelle l'ensemble des personnels de la convention collective nationale des établissements privés, d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à buts non lucratifs du 31 octobre 1951 (CCN 51), **à se mobiliser au niveau national le 22 mars 2012.**

Un préavis de grève national à été déposé du mercredi 21 mars 2012 – 20 heures, jusqu'au vendredi 23 mars 2012 – 8 heures.

Cette action se situe dans le cadre de la dénonciation de la CCN 51 par la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP).

Cette mobilisation nationale sera accompagnée d'un **rassemblement devant la Maison de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor, Paris 5e, à l'occasion de l'Assemblée générale de la FEHAP le 22 mars 2012 de 8h30 à 16h00.**

La CFDT santé sociaux exige :

- Le retrait de la dénonciation de la CCN 51 par la FEHAP,
- Le maintien des garanties collectives pour tous les salariés de la CCN 51,
- La construction d'une convention collective pour la Branche Associative Sanitaire Sociale et Médico Sociale.



20 mars 2012  
n° 15

www.cfdt-sante-sociaux.fr



Associatif